

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 04/233 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 502/03 RELATIF A LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'ART POLYPHONIQUE DE SARTENE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2004

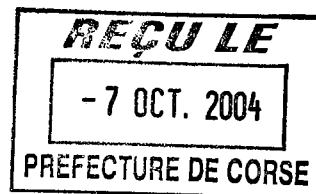
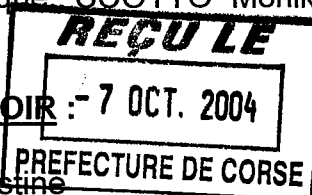
L'An deux mille quatre, et le vingt quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, ZUCCARELLI Emile

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à Mme GUERRINI Christine  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ALIBERTINI Rose à M. ALFONSI Nicolas  
Mme ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange  
Mme GORI Christiane à Mme SCOTTO Monika  
Mme GIUDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette  
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. ANGELINI Jean-Christophe.



#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 04/01 AC du 5 février 2004 portant adoption du Budget Primitif 2004,
- VU** le marché n° 502/03 passé avec Monsieur Pierre-Henri LORENZI, Architecte DPLG,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 502/03, relatif à la construction du Centre d'Art Polyphonique de Sartène, passé avec M. Pierre-Henry LORENZI, architecte DPLG, mandataire de l'équipe LORENZI-VAUCHER-BATTIER-CAU pour un montant de 38 250,80 €.

**ARTICLE 2 :**

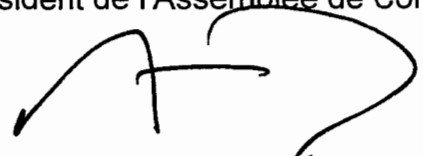
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où le besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**



Camille de ROCCA SERRA

